



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SESSION 2026

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MENUISIER FABRICANT

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve : EP2 - Fabrication d'un ouvrage de menuiserie, agencement ou mobilier

DÉSIGNATION	QUANTITÉ
Crayon fin ou porte-mine 0,5 mm	1
Craie industrielle	1
Crayon à papier	1
Mètre ruban	1
Compas	1
Équerre	1
Caisse à outil complète	Scie, ciseaux à bois, marteau, maillet.....
E.P.I.	Casque antibruit
	Chaussures de sécurité
	Tenue de travail
	Lunettes de protection
Matériels portatifs	Ponceuse orbitale, visseuse, affleureuse.....

Le candidat est autorisé à apporter :

- Du matériel électroportatif et batterie en conformité (câble électrique en parfait état),
- Serre-joints et/ou presses rapides.

Le candidat peut se voir refuser l'accès à l'atelier en cas de manquement aux règles d'hygiène et de sécurité (tenue complète et propre exigée).